

Procès Verbal de séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la
Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT
Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, MM. DELCOUSTAL Gérard, SFILIGOÏ Alain, GALLINE
Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. ZANARDO Alain, DOMANGE
Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne, M. CABANE
Bernard et Mme GAY Annette.

Procuration de Mme SAVIN à M. PERAT

Etait absent : M. Philippe HEGO

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au
bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la dernière séance.

01.11.14 – Aliénation de l'immeuble 6 place Viçoze.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la cession de l'immeuble bâti, sis 6 place Viçoze à Clairac, cadastré section AB n° 22, à la
SCI LITHESI domiciliée « Crozefond » 47400 Gontaud de Nogaret qui souhaite remettre en état le
bien pour 10 000 €.

02.11.14 – Aliénation de l'immeuble 5 et 7 rue Gambetta.

Le Conseil Municipal, avec 17 voix pour et 1 voix contre,

ACCEPTE la cession de l'immeuble bâti, sis 5 et 7 rue Gambetta à Clairac, cadastré section AB n°
311, à la SCI LITHESI domiciliée « Crozefond » 47400 Gontaud de Nogaret qui souhaite réhabiliter
le bien pour 20 000 €.

03.11.14 – Attribution des prix du 25^{ème} salon de peinture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE l'acquisition des œuvres primées pour un montant total de 5 000,00 €.

1^{er} prix :

« Sourd qui le veut » de Sylvia KARLE-MARQUET pour la somme de 2 300,00 €

2^{ème} prix :

«Au gré du canal» de Philippe VINCENDEAU pour la somme de 1 500,00 €

3^{ème} prix :

«La porteuse d'eau» de Simonne GARLIN pour la somme de 1 200,00 €

04.11.14 – Créations et suppressions d'emplois à temps complet et tableau des effectifs.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** les modifications du tableau des emplois communaux au 1^{er} janvier 2015 permettant de faire passer 3 agents à temps complet.

05.11.14 – Admissions en non-valeur pour clôture du budget annexe Pompes Funèbres.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADMET** en non-valeur la somme globale de 310.56 € qui permettra ainsi la clôture définitive du budget annexe des Pompes Funèbres.

06.11.14 – Décision modificative n° 1 – Budget assainissement.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés, procède au vote des mouvements budgétaires suivants :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES			
<u>Libellé</u>	<u>chapitre</u>	<u>article</u>	
Dépenses imprévues	022	022	- 8 071.00 €
Autres charges exceptionnelles	67	678	+ 8071.00 €

07.11.14 – Décision modificative n° 1 – Budget principal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés, procède au vote des mouvements budgétaires suivants :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES			
<u>Libellé</u>	<u>chapitre</u>	<u>article</u>	
Dotations aux amortissements	042	6811	600.00
Dépenses imprévues	022	022	- 600.00
INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Subv. d'invest. transférables	041	1313	2 550.00
Travaux en cours	23	2313	600.00
Subvention d'équip. Non transf. D.E.T.R..	041	1323	45 325.00
	041	1341	115 539.22
INVESTISSEMENT – RECETTES			
Subv. d'invest. transférables	041	1323	2 550.00
Amortissement Fonds de concours	040	28041512	600.00
Subvention d'équip. Tranférable D.E.T.R.	041	1313	45 325.00
	041	1331	115 539.22

08.11.14 – Délibération relative à la durée d’amortissement des fonds de concours.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,
ADOpte la durée d’amortissement de 10 ans pour le fond de concours versé à Val de Garonne Agglomération pour le réaménagement des trottoirs de la rue des Rébarrats.
FIXE le montant de l’amortissement à 597.82 € par an.

09.11.14 – Convention de mise à disposition de terrains avec la SAFER.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE la convention de mise à disposition, avec la SAFER, pour 6 ans, résiliable annuellement de 13ha30 des terres agricoles de « Vignoble de Vivens ». Ces terres sont classées à urbaniser réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales. La commune conserve 1 hectare de cette réserve foncière, disponibles à la vente pour des installations artisanales.

10.11.14 – Adhésion à un groupement de commande pour « l’achat d’énergies, de fournitures et de services en matière d’efficacité et d’exploitation énergétique ».

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE d’adhérer au groupement de commande pour « l’achat d’énergies, de fournitures et de services en matière d’efficacité et d’exploitation énergétique ».

11.11.14 – Position de la Commune sur la Maison de la Santé Pluridisciplinaire de Clairac.

Pour la réalisation des locaux de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire
le Conseil Municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention,
SE PRONONCE favorablement en faveur de la cession de l’immeuble situé avenue des Déportés, en prolongement du Temple, cadastré section AB n° 68p (partie ancienne), à Val de Garonne Agglomération et non de la partie déjà réhabilitée,
EXPRIME le souhait, vu le caractère architectural de la bâtisse, de voir ce bâtiment réhabilité en totalité (RDC et étage) de préférence à la démolition/reconstruction.

